



## CONSEIL MUNICIPAL

**Du vendredi 21 Juillet 2023**

**A 20h30**

**En mairie de Féricy**

### **Ordre du jour :**

- I. Durée du bail emphytéotique de la Grande Bâtisse et montant de la redevance annuelle – Délibération**
- II. Tarifs de nouveaux goodies – Délibération**
- III. Questions diverses**

### **Présents :**

ALLEYRAT Paul, BOURGES Manel, CARPENTER Paddy, DESPOTS Hervé, DJORDJEVIC Cécile, GERMAIN Jean-Luc, ROCHER Catherine

### **Absents excusés :**

FONTAINE Corentin qui a donné pouvoir à DESPOTS Hervé  
FOURGOUX Catherine qui a donné pouvoir à GERMAIN Jean-Luc  
GARNOTEL Virginie qui a donné pouvoir à BOURGES Manel  
HAMEON Yoann qui a donné pouvoir à BOURGES Manel

### **Absente :**

MENET Sophie

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

Catherine ROCHER est désignée secrétaire de séance.

### **I. Durée du bail emphytéotique et montant de la redevance annuelle - Délibération**

Dans le but de préserver la Grande Bâtisse et avec l'optique de proposer une utilisation raisonnée de cette demeure aux fériciens, un partenariat émerge entre la commune et l'association Objectif Terre 77 après plusieurs rencontres et réunions de travail.

Afin que cette association puisse avancer sur ses dossiers de financement, il est impératif que la commune se positionne sur 2 aspects : la durée du bail emphytéotique de la Grande Bâtisse et le montant de sa redevance annuelle.

Dans l'état actuel de sa connaissance du dossier et sous réserve de la signature du bail emphytéotique, le conseil municipal, par délibération et à l'unanimité, se prononce sur une durée du bail de 75 années et d'un montant de redevance annuelle de 100€ pour les vingt premières années.

S'agissant d'un bail emphytéotique administratif, après consultation du pôle d'évaluation domaniale de Seine et Marne, du Trésor Public, de notre avocat et de l'avis d'un expert-comptable, il est à noter que, durant les 20 premières années à compter de sa signature, le montant de la redevance sera figé à son minimum considéré comme une aide à l'investissement.

Au terme de ces vingt premières années, un cabinet d'expertise comptable diligenté par les deux parties, déterminera une nouvelle redevance qui tiendra compte de la performance de la société. Cette nouvelle redevance sera réévaluée tous les ans dans le bilan comptable. La méthode de calcul sera élaborée par un expert-comptable et inscrite dans le bail emphytéotique.

Prochain RDV sur ce projet : Réunion publique le 2 septembre à 18h30 à la Salle de la Source organisée par l'association Objectif Terre 77.

## II. Tarifs des nouveaux goodies - Délibération

Suite à la proposition de vente de nouveaux goodies dans le cadre de la régie de recettes communale, le conseil municipal décide, par délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, de proposer les nouveaux tarifs suivants :

- Stylo avec blason Féricy 4€
- Lot Carnet + stylo avec blason Féricy 15€

## III. Questions diverses

- TRAVAUX :

Monsieur le maire informe :

- La voûte qui avait été endommagée pendant les travaux de réfection de la toiture de l'église par a été réparée
- La 1<sup>ère</sup> phase de remplacement des lanternes d'éclairage public en LED est terminée. Cette opération financée par un prêt dit Intracting contracté par le SDESM engendrera à terme une économie annuelle non négligeable de 7000€ pour la commune.

Les élus informent que les fériciens qui le souhaitent pourront récupérer les anciennes lanternes. Une information va être publiée en ce sens sur le site de la commune et sur Facebook.

- La réfection du parquet de la salle des fêtes est terminée
- Les bancs Place Général de Gaulle viennent d'être restaurés
- Les volets école sont en cours de réfection
- Les WC de l'école viennent d'être refaits
- Le projet d'aménagement de la résidence route de Barbeau suit son cours : les tranchées pour la viabilisation des terrains, l'allée stabilisée pour accéder au village, le déplacement des poteaux gênant l'entrée de la future résidence sont en cours de chiffrage ou de commande

A noter qu'attendu que le projet de cantine scolaire est reporté dans l'attente des accords de subvention (les demandes de subvention refusées cette année par les différentes instances vont être représentées), l'enveloppe prévue bascule sur le projet des aménagements de terrains route de Barbeau. Puis vente des premiers terrains servira ensuite sur le projet cantine.

Lundi : bornage contradictoire avec les propriétaires des terrains riverains

- Le déploiement de la vidéoprotection est quasiment terminé. Il ne manque que la mise en tension électrique du point de comptage isolé route de Machault (travaux prévus lundi 31 juillet) et la pose d'un mât adapté à la salle des fêtes (mât en commande, livraison prévue en novembre)
  - Les travaux concernant le réseau d'alimentation en eau potable et assainissement rue de l'église sont quasiment terminés
- INAUGURATION de la nouvelle mairie/agence postale et des travaux de restauration de la toiture de l'église Sainte Osmanne

Madame Bourges informe :

- Les fériciens sont conviés à assister à cet évènement prévu le 9 septembre. Un article est paru dans les 2 lettres précédentes.

Des invitations individuelles ont été envoyées aux officiels, donateurs, financeurs, entreprises concernées,.....

Madame Bourges balaie ensuite la liste des différentes tâches ainsi que le déroulé de l'évènement.

- Tour de table :
  - Madame Rocher informe que la boîte à livres a été installée devant la salle des fêtes sous l'auvent
  - Monsieur Carpenter interroge le conseil sur la procédure à suivre pour les seniors qui souffrent de la chaleur.

Monsieur le maire rappelle qu'en cas de difficultés, la mairie reste ouverte tout l'été et qu'en dehors des horaires d'ouverture, les élus sont également joignables. Il rappelle qu'il ne faut surtout pas déplacer une personne malade mais privilégier l'appel des numéros d'urgence (112, 18 et 15).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h

Le Maire,  
Jean-Luc GERMAIN

La secrétaire de séance  
Catherine ROCHER